

## De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer

### Déclaration du groupe de la CFDT

Les travailleurs et l'environnement paient un lourd tribut lors des catastrophes industrielles comme celle de Deepwater Horizon. Il est légitime et nécessaire de traiter de la gestion préventive des risques environnementaux. Toutefois, les caractéristiques de l'activité *offshore* en font un domaine très spécifique, dont la complexité s'est révélée au cours du travail.

L'avis questionne en préalable la place du pétrole comme source d'énergie. La CFDT est engagée dans de multiples actions pour développer une société sobre en énergie et aller vers une industrie bas carbone. Cette évolution nécessite des transitions réalistes qui ne permettent pas de s'affranchir brutalement des ressources pétrolières. Le développement de l'*offshore* pétrolier s'inscrit dans ces termes. Compte tenu des environnements fragiles et souvent hostiles dans lesquels se déroule cette activité, des dispositions particulières sont indispensables.

La CFDT soutient l'accent mis dans cet avis pour améliorer la connaissance des effets des interventions humaines et industrielles dans l'environnement marin. Ces études sont indispensables pour anticiper les évolutions à court et moyen terme, qu'il s'agisse des perturbations, des pollutions éventuelles ou de la pertinence des mesures correctives employées.

Puisque des permis de recherche ont été attribués sur le territoire maritime, il est impératif d'anticiper les dispositions à prendre pour assurer la sécurité des futures installations. Pour la CFDT, le plus efficace serait d'inscrire cette préoccupation dans la révision du code minier et d'adapter les dispositions Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) aux spécificités de ces installations dans ces différentes phases : prospection, exploration, exploitation et démantèlement. Cette approche définirait l'essentiel des grands principes à appliquer tant en matière de sécurité des travailleurs et des installations que de procédures de consultation des parties prenantes. C'est l'orientation de l'avis. Toutefois, la multiplication des préconisations détaillées et redondantes donne une vision regrettable qui consiste à accumuler des obstacles plus que de chercher des réponses pertinentes.

La CFDT se félicite du compromis final sur les questions de consultation. Nous sommes en désaccord sur la segmentation des débats multipliant les « Grenelle » sur des sujets trop spécifiques comme l'*offshore*. Cependant nous soutenons la nécessité d'un débat global sur la transition énergétique. À l'intérieur de ce débat, des choix et des arbitrages devront être rendus entre les différentes options possibles, tant en termes de nature des ressources que de mode d'exploitation, tout en prenant en compte les dimensions économiques et sociales.

La CFDT attire également l'attention sur les modes d'organisation de ces débats, tant au niveau national que local. Les échecs rencontrés sur différents sujets conduisent à des impasses, voire des blocages de toute recherche ou projet industriel, ce qui est préjudiciable au volet économique et social.

La CFDT comprend que faute de points d'appuis, la question de la gouvernance mondiale de l'exploitation des fonds marins n'ait pu être traitée. Toutefois, nous regrettons la place insuffisante faite au projet de règlement européen qui constitue une première approche constructive de niveau « régional ».

L'avis met légitimement l'accent sur la sécurité. Pour la CFDT, la sécurité ne se dissocie pas. Il n'y a pas, d'un côté, la sécurité industrielle, de l'autre la sécurité du travail ou celle liée à l'environnement. Il s'agit de construire une « culture sécurité » qui intègre tous les éléments influençant dans le fonctionnement d'un site industriel. Cette culture sécurité constitue un élément du management permettant de développer une cohérence entre l'organisation et les comportements pour en faire une valeur ajoutée et partagée. Cet outil majeur pour construire une véritable politique préventive doit impliquer l'ensemble des acteurs, tant dans l'entreprise qu'à l'extérieur, au travers des collectivités territoriales ou des associations.

La CFDT a voté l'avis.